

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 31 (1939)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

31^{me} année

Mars 1939

N^o 3

Service du travail volontaire ou obligatoire?

Par *M. Meister.*

Les premiers efforts en vue d'organiser en Suisse un service volontaire de travail remontent à la grande crise économique qui a succédé à la guerre mondiale. C'est des milieux universitaires qu'est sortie l'idée de créer des colonies de travail, non seulement afin de mettre les étudiants, par un travail pratique, en contact plus étroit avec la population et les réalités de la vie quotidienne, mais surtout en vue d'apporter une aide efficace à la population montagnarde par la construction de chemins et de sentiers, la collaboration à la correction des torrents, aux travaux de secours nécessités par les catastrophes naturelles, les incendies, etc. Cette généreuse idée a été mise pour la première fois en pratique en 1925. Dans l'espace de quelques années, les colonies de travail créées par les étudiants sont devenues une institution nationale dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle jouit de la sympathie de la population tout entière. Etabli sur le principe de la solidarité, ce service auxiliaire a mobilisé chaque année des centaines d'étudiants qui ont effectué un travail aussi constructif qu'efficace et précieux. Pour les jeunes universitaires, la participation au service auxiliaire était une véritable expérience morale. Ce travail leur permettait d'entrer en contact étroit avec des couches de la population dont ils étaient en quelque sorte séparés par un abîme dans la vie ordinaire. Les étudiants apprenaient ainsi à connaître, par une expérience de chaque jour, une manière de vivre, des conceptions étrangères aux leurs; ils prenaient conscience de leur responsabilité sociale. Dans l'espace de 10 ans, 28 colonies groupant 3700 étudiants ont effectué 71,000 journées de travail utile dans les cantons des Grisons, du Tessin, d'Unterwald et du Valais. A cette époque déjà, les colonies reçurent quelques demandes d'admissions émanant de personnes n'appartenant pas aux milieux universitaires.

L'apparition de la seconde crise économique, en 1930, rendit éminemment actuelle l'idée de la création de camps de travail